Rapport de la session d'hiver 2025

Du 01 décembre au 19 décembre 2025

Traduit automatiquement avec deepl

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Chiffres, faits et affirmations

« Je crée le monde comme il me plaît. » À l'instar de Fifi Brindacier dans le livre pour enfants du même nom, les politiciens de gauche se sont comportés de la sorte pendant le débat budgétaire. Tamara Funiciello a remporté la palme en faisant de l'augmentation d'un million de francs de la contribution fédérale au Bureau fédéral de l'égalité, qui passe ainsi à plus de 13 millions de francs (sur un budget total d'environ 90 milliards), une question fondamentale, affirmant que sans cela, la violence à l'égard des femmes ne disparaîtrait pas. Bon, d'accord. C'est ce qu'on appelle une exagération pompeuse. Malheureusement, les médias sont tombés dans le piège.

De l'autre côté du spectre politique, on aime aussi faire des affirmations sans les étayer. Ainsi, l'UDC exige un contrôle de l'immigration et veut y mettre un terme définitif. On ignore comment elle compte s'y prendre et quels secteurs devront y renoncer. Renoncera-t-on au maçon qui construit une école ou au pédiatre ? Ici aussi, la polémique est utilisée comme solution. Peut-être les électeurs s'en rendront-ils compte. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, une bonne année et une agréable lecture du rapport de session.

1. Des finances fédérales saines

Commençons par les bonnes nouvelles : le budget pour 2026 respecte le frein à l'endettement. Il a donc pu être adopté conformément à la Constitution. Les conseillers aux États et les conseillers nationaux ont débattu du budget pendant des heures. Mais le conseiller national PLR Alex Farinelli a résumé l'essentiel en quelques secondes : « Un budget n'est pas une liste de souhaits. C'est un engagement à assumer nos responsabilités pour aujourd'hui et pour les générations futures. » Fixer des priorités n'est pas un signe de faiblesse, mais de maturité politique. » Un État fort n'est pas un grand État. » Un État fort est un État qui remplit ses missions, ni plus ni moins. »

Au cours des prochaines années, le budget fédéral sera toutefois soumis à une pression considérable. Des déficits se chiffrant en milliards menacent. C'est la raison pour laquelle la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a lancé le « paquet d'allègements 2027 », qui devrait permettre d'alléger le budget fédéral de deux à trois milliards par an. Le Conseil des États a examiné le projet pour la première fois, mais l'ambiance n'était pas particulièrement favorable aux économies. Lors de la session de printemps 2026, le groupe parlementaire du PLR se battra pour que le paquet d'allègements budgétaires soit le moins contraignant possible.

Par ailleurs, le PLR demande, par le biais d'une motion du groupe parlementaire, le lancement d'un deuxième paquet d'allègements budgétaires pour 2029 (voir la motion 25.4514 ci-dessous). La pression en faveur des économies doit être maintenue.

2. Le Parlement dit non à l'initiative de l'UDC qui mènerait au chaos

Toutes les décisions préliminaires ont été prises lors du débat sur l'immigration. Le Parlement recommande de rejeter l'initiative de l'UDC sans contre-projet. Le Conseil des États a ainsi suivi le Conseil national, tout comme le PLR dont les membres ont voté à l'unanimité. En juin 2026, le peuple se prononcera sur la dernière attaque de l'UDC contre la libre circulation des personnes. Les trois contre-projets présentés lors du débat n'ont pas obtenu la majorité, car ils ne proposaient pas de mécanismes de mise en œuvre praticables. Ces contre-projets proposaient une limitation de l'immigration sous la forme d'une clause de sauvegarde constitutionnelle, d'une taxe sur l'immigration ou de la possibilité d'un vote séparé sur la résiliation de la libre circulation des personnes.

Un plafond constitutionnel de dix millions de personnes remplacerait le principe du libre marché et imposerait, dans la pratique, des quotas nationaux en matière de natalité et d'immigration. Au lieu de mettre un terme à l'immigration, l'initiative mettrait en péril les accords bilatéraux II et entraînerait la dénonciation des accords de Schengen/Dublin. Il en résulterait une augmentation massive de l'immigration liée à l'asile, faisant de la Suisse la dernière destination des requérants d'asile déboutés de toute l'Europe. Parallèlement, la Suisse risquerait de perdre le système d'information Schengen (SIS). Cela nuirait à l'efficacité du travail des gardes-frontières, de la police et des services de renseignement, et affaiblirait notre sécurité intérieure. Sur le plan économique, les conséquences sont claires : d'ici 2062, des régions comme le canton de Vaud prévoient un déficit de main-d'œuvre compris entre 30 600 et 79 900 équivalents plein temps. Des secteurs tels que la santé, l'hôtellerie ou la construction mécanique souffriraient d'une pénurie aiguë de personnel. Le PLR est prêt à lutter contre cette initiative irresponsable et à proposer des solutions constructives et axées sur l'économie pour relever les défis de l'immigration.

3. Le Conseil national veut donner une seconde chance aux personnes endettées

Il s'agit d'une première. La procédure d'assainissement pour les personnes physiques est un instrument juridique inédit en Suisse. Elle s'adresse à plusieurs milliers de personnes qui se trouvent depuis des années au bord du gouffre financier, et comble ainsi une lacune dans le droit actuel en matière de poursuite pour dettes et de faillite. Alors que les entreprises peuvent redémarrer après une faillite, les particuliers se sont longtemps vu refuser cette seconde chance.

Le projet repose sur un équilibre délicat entre l'intérêt légitime des personnes surendettées à sortir de la spirale de l'endettement et à reconstruire leur vie, et les prétentions légitimes des créanciers dont les créances doivent

être remboursées. D'un point de vue social, il y a de nombreuses raisons de donner une seconde chance aux personnes ayant subi un coup du sort, non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi parce que cela permet à l'État de percevoir à nouveau des recettes fiscales à moyen terme. D'un point de vue libéral, toutefois, des réserves sont légitimes. Les dettes résultent souvent d'engagements volontaires ou d'obligations de droit public. Un effacement global de la dette ne doit toutefois pas conduire les personnes concernées à se soustraire à leurs responsabilités aux dépens d'autrui. Le défi consiste à créer des règles équitables, ciblées et à l'épreuve des abus. Lors du vote final, le Conseil national a approuvé le projet et l'a transmis au Conseil des États.

4. De l'espoir pour les places de travail en Suisse

Enfin ! Après plus de trois ans de blocage, les partis bourgeois sont parvenus à un accord. À l'avenir, les entreprises suisses d'armement pourront livrer du matériel de guerre à des pays occidentaux partenaires impliqués dans un conflit armé. Le Conseil fédéral se verra par ailleurs attribuer un droit de veto, notamment s'il estime que la neutralité de la Suisse est menacée. Des règles plus souples s'appliqueront également à la réexportation d'armes. En principe, tous les pays qui achètent des équipements militaires en Suisse pourront désormais les revendre librement. Le PLR et son responsable de la politique de sécurité, Heinz Theiler, ont activement participé à l'élaboration de ce compromis. Au cours du débat, il a souligné que, durant les trois dernières années de querelles, la Suisse avait perdu une partie de son industrie de l'armement, un savoir-faire précieux et d'innombrables emplois, qui sont indispensables. La nouvelle réglementation ne vise pas à permettre des exportations incontrôlées, mais à préserver la neutralité armée. Les milieux de gauche ont déjà annoncé leur intention de lancer un référendum contre cet assouplissement. Le PLR s'engagera de toutes ses forces dans cette campagne référendaire afin de préserver l'industrie suisse de l'armement.

5. Pour la responsabilité individuelle et un fédéralisme fort

Lors du débat au Conseil national, le groupe parlementaire du PLR a rejeté l'initiative sur les feux d'artifice ainsi que le contre-projet indirect, suivant ainsi la recommandation du Conseil fédéral. Tout en reconnaissant l'importance des préoccupations liées à la protection des animaux et de l'environnement, il a critiqué la tendance à multiplier les interdictions et à renforcer la tutelle de l'État. L'argumentation libérale était axée sur la responsabilité individuelle : au lieu de restrictions radicales, le PLR a appelé à faire preuve de bon sens et à préserver les traditions. Il a également souligné qu'une réglementation nationale était inutile, car les communes disposent déjà aujourd'hui de la compétence de réglementer les feux d'artifice au niveau local. Pour le PLR, il était clair que notre système fédéraliste permettait de résoudre ces questions sans bureaucratie supplémentaire ni restriction de la liberté.

Malgré cet engagement, le Conseil national a voté en faveur d'un contre-projet indirect. La commission sœur du Conseil des États va maintenant examiner cette question.

6. Le PLR a combattu une loi dangereuse jusqu'au bout

Le PLR s'est opposé à la loi sur le contrôle des investissements jusqu'au vote final. Malheureusement, le Parlement fédéral a adopté la loi. Grâce au PLR, le pire a toutefois pu être évité. Le champ d'application de la loi a ainsi été restreint.

Cette loi reste toutefois un frein à l'économie. Non seulement elle est superflue, mais elle menace également la compétitivité et l'attractivité internationale de la Suisse, acquises au fil de nombreuses années. Elle alourdit la bureaucratie et dissuade les investisseurs étrangers. Une loi sur le contrôle des investissements entraîne une baisse du volume des investissements. Or, celui-ci est déjà sous pression en raison de la situation avec les États-Unis. Dans le contexte actuel de désordre mondial, une loi sur le contrôle des investissements est donc la pire des solutions. L'attractivité internationale de la Suisse est d'autant plus importante.

Le PLR est le seul parti à avoir combattu cette loi avec cohérence tout au long du processus législatif. Une fois de plus, il s'est avéré que seul le PLR se soucie des emplois et des conditions-cadres favorables à nos entreprises. La gauche et le parti dit « du centre » misent sur l'« économie étatique » et l'UDC sur la « protection du patrimoine » – cette alliance est néfaste pour notre pays.

7. Pour nos PME

Au cours de cette session, nous nous sommes également engagés sans réserve en faveur de nos PME et de la place industrielle suisse. Le PLR a ainsi organisé une session extraordinaire intitulée « Emplois et conditions-cadres économiques ». La politique doit enfin débattre des questions importantes au lieu de se perdre dans des détails secondaires. Nous avons également pris part au débat actuel et souligné l'importance cruciale, pour l'économie suisse, de clarifier la suite du processus et le contenu des négociations avec les États-Unis (voir l'interpellation 25.4438 ci-dessous).

8. Interventions du groupe RL

25.4438 Mo. Groupe RL *(Orateur: Olivier Feller).* **Droits de douane. Quelle suite donner à la dernière décision du président Trump ?**

Dans une déclaration d'intention conclue avec la Suisse, les États-Unis ont annoncé une réduction des droits de douane sur les exportations suisses, qui passeront de 39 à 15 %. Ce chiffre reste certes très élevé, mais il place nos entreprises sur un pied d'égalité avec celles de l'UE. Pour l'économie suisse, il est désormais essentiel que la suite du processus et le contenu des négociations soient clarifiés.

Face à cette situation, nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. À quelle date le passage des droits de douane américains de 39 à 15 %, qui profitera à nos entreprises exportatrices, entrera-t-il en vigueur ? Quelles sont les étapes prévues ? Et quel est le calendrier précis pour chacune d'entre elles ?

2. Le point 5b de la déclaration d'intention prévoit que la Suisse et les États-Unis approfondissent leur coopération dans le domaine du contrôle des exportations et des sanctions américaines. Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

3. Comment le Conseil fédéral entend-il réduire le déficit commercial d'ici à 2028 et quelles en seront les conséquences pour l'économie suisse ? Le secteur des services sera-t-il inclus dans les négociations ?

4. Quelles seront les conséquences pour la Suisse quand des entreprises suisses investiront massivement aux États-Unis ? Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour que la Suisse reste compétitive sur le plan économique ?

5. Les investissements aux États-Unis annoncés par des entreprises suisses ne risquent-ils pas de priver la Suisse, en raison d'une loi sur le contrôle des investissements, d'investissements qui seraient d'une importance capitale pour notre économie, pour la protection de nos emplois et pour la classe moyenne suisse ?

6. Selon le point 5 de la déclaration d'intention, il semble que la Suisse soit tenue de coopérer avec les États-Unis dans le domaine des investissements provenant de pays tiers. Faut-il en conclure que la Suisse devrait refuser certains investissements étrangers si les États-Unis l'exigeaient ?

7. Que faut-il comprendre par la simplification des flux transfrontaliers de données, comme le précise le point 4a de la déclaration d'intention ?

8. Que faut-il comprendre par l'évaluation réciproque de la conformité, qui figure au point 3a de la déclaration d'intention, notamment en ce qui concerne l'homologation des véhicules ?

9. D'après le Conseil fédéral, que se passera-t-il si la Cour suprême des États-Unis devait décider que les droits de douane ne sont pas justifiés ?

10. Estime-t-il que les concessions accordées dans le domaine agricole sont acceptables pour l'agriculture suisse ?

25.4514 Mo. Groupe RL *(Orateur: Alex Farinelli).* **Mettre en place dès maintenant le programme d'allégement budgétaire 2029**

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un programme d'allégement budgétaire efficace qui s'inscrive dans la continuité du programme 2027. Ce train de mesures mettra l'accent sur les dépenses et ciblera des réformes structurelles.

Développement :

Le déséquilibre des finances fédérales s'aggrave. Malgré le programme d'allégement budgétaire 2027, un déficit structurel de plusieurs milliards risque de survenir d'ici quelques années déjà. La Confédération doit désormais hiérarchiser ses dépenses de manière cohérente. Les autres solutions, telles que l'augmentation de la dette, la hausse des impôts ou le renoncement aux investissements nécessaires pour assurer la sécurité de la Suisse, sont toutes insatisfaisantes. Une autre voie est pourtant possible. Le groupe d'experts Gaillard a en effet démontré que des économies substantielles sont possibles et réalistes.

Un nouveau train de mesures d'allégement est donc nécessaire et les pistes ne manquent pas.

- L'administration fédérale ne cesse de croître, la Confédération ayant créé ces dernières années près de 5000 emplois, dont le salaire moyen atteint 131 000 francs. Ces montants représentent 6 milliards de francs par an !
- Les subventions ne doivent être accordées qu'avec parcimonie et doivent être réexaminées à intervalles réguliers. Les réglementations qui compliquent la vie des PME et des classes moyennes et qui ne présentent aucun avantage doivent par ailleurs être supprimées.
- Il faut renforcer le fédéralisme : les cantons doivent se voir attribuer davantage de responsabilités et de marge de manœuvre.
- Il faut mettre fin aux excès de l'État providence. Partout où il y a un risque d'abus, il faut y regarder de plus près. Et la Suisse a besoin d'une AVS qui ne dépende pas de l'état de santé des finances fédérales.

Ce n'est que grâce à une discipline budgétaire rigoureuse et à des réformes structurelles que la Confédération retrouvera la marge de manœuvre financière nécessaire. Elle en a besoin pour réaliser les investissements indispensables dans le domaine de la sécurité et remplir ainsi sa mission principale.

25.4513 Po. Groupe RL *(Orateur: Peter Schilliger).* Le mariage comme moyen de contourner l'expulsion

Le Conseil fédéral est chargé de procéder aux adaptations légales nécessaires pour empêcher les mariages abusifs dont le seul ou le principal but serait de contourner les décisions de rejet de l'asile ou les renvois.

Développement

Dans la pratique, il arrive que le mariage soit utilisé pour contourner un refus ou un renvoi, par exemple lorsqu'une personne résidant en Suisse et faisant l'objet d'une procédure de renvoi ou d'une décision de refus exécutoire se marie, ou vient de se marier, dans le but de demander un permis de séjour ou le regroupement familial. De telles situations entraînent une insécurité juridique, compliquent l'application du droit des étrangers et compromettent l'intégrité du regroupement familial. Les dispositions existantes de la LEtr fixent certes les conditions-cadres du regroupement familial, mais elles présentent des lacunes en matière de détection, de coordination entre les offices de l'état civil et les autorités compétentes en matière de migration, ainsi que d'application de sanctions contre les pratiques abusives.

Les offices d'état civil ne disposent souvent pas d'informations actualisées sur le statut d'une personne au regard du droit des étrangers (en particulier sur les renvois en suspens ou les exécutions en cours). Des mariages peuvent ainsi être célébrés sans que l'éventuel abus soit détecté à temps. Les cantons appliquent différemment les obligations de contrôle et les mesures d'instruction ; il n'existe pas de procédures de contrôle contraignantes et standardisées. Même si un mariage est ultérieurement considéré comme manifestement abusif, il est difficile de le contester a posteriori (par exemple, refuser un séjour en raison d'un mariage blanc) sur les plans juridique et factuel, et cela entraîne des procédures longues. La jurisprudence exige en effet des indices concrets pour présumer l'existence d'un mariage blanc, ce qui complique l'administration de la preuve.